



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RAPPORT EXPLICATIF

Au vu de l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2023 du budget principal de la Ville et de ses budgets annexes.



1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, VUE GENERALE ET RESULTATS DE CLOTURE

QUE RETENIR DE CET EXERCICE 2023 ?

Comme pour tous les acteurs institutionnels, sociaux et économiques, l'année 2023 aura été marquée par une inflation importante (notamment avec l'envolée des prix de l'énergie), la remontée des taux d'intérêt, des difficultés d'approvisionnement et des tensions sur le marché de l'emploi.

Traduction directe et immédiate pour la Ville de Talence, les soldes d'épargne sont en diminution, de l'ordre de 10 % (dont une très large part imputable à la hausse de la facture énergétique). Ils restent néanmoins à un niveau élevé.

Dans le même temps, et profitant de résultats très positifs enregistrés au compte administratif 2022, la Ville de Talence a poursuivi ses investissements d'envergure. Trois projets ont ainsi été finalisés (réhabilitation du stade nautique, extension et réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie, travaux du stade Pierre Paul Bernard, du pôle administratif et sportif et du dojo) et d'autres s'appêtent à être lancés (phase d'études en cours).

Sur l'exercice 2023, les ressources propres de la collectivité couvrent près de 70 % de ces investissements, le solde étant financé par un emprunt de 5 M€. Ce recours optimisé à l'emprunt permet de limiter la hausse de l'encours de dette et de continuer à afficher une capacité de désendettement très en deçà des seuils d'alerte.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	3,9 M€	5,3 M€	5,0 M€	5,4 M€	6,6 M€	6,8 M€	6,1 M€
Encours de dette au 31/12	28,4 M€	25,9 M€	23,6 M€	18,4 M€	16,3 M€	19,5 M€	22,5 M€
Capacité de désendettement	7,3 ans	4,9 ans	4,7 ans	3,4 ans	2,5 ans	2,9 ans	3,7 ans
Trésorerie au 31/12	17,0 M€	14,9 M€	21,8 M€	15,7 M€	13,0 M€	7,6 M€	3,5 M€

1.1 Les résultats de l'exercice 2023

Les soldes d'exécution du compte administratif 2023 s'équilibrent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	55 124 331,33 €
Recettes (y compris opérations d'ordre)	60 078 651,76 €
Résultat de l'exercice 2023	4 954 320,43 € (1)
Report du résultat de l'exercice 2022	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 954 320,43 € (2)
INVESTISSEMENT	
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	19 273 451,47 €
Recettes (y compris opérations d'ordre)	10 142 642,19 €
Résultat de l'exercice 2023	-9 130 809,28 € (3)
Report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (1068)	10 441 298,74 €
Report du résultat de l'exercice 2022	-2 792 152,28 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 481 662,82 € (4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	6 435 783,45 €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	4 315 976,30 €
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER	-2 119 807,15 € (5)
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-4 176 488,85 € = (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023 (y compris reports 2022)	3 472 657,61 € = (2) + (4)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023 (y compris reports 2022 et Restes à Réaliser)	1 352 850,46 € = (2) + (4) + (5)

Il convient ainsi de reprendre dans le cadre du budget supplémentaire 2024 :

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (+ 4 954 320,43 €) ;
- Le déficit d'investissement de l'exercice 2023 (- 1 481 662,82 €) ;
- Les restes à réaliser de l'exercice 2023, en dépenses (6 435 783,45 €) et en recettes (4 315 976,30 €).

1.2 Les taux de réalisation de l'exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CREDITS 2023 (BP + DM)	CA 2023	TAUX DE REALISATION *
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 785 899 €	8 883 835 €	91%
012	CHARGES DE PERSONNEL	28 100 193 €	28 053 613 €	100%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 168 729 €	7 114 960 €	99%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	8 381 105 €	8 242 444 €	98%
66	CHARGES FINANCIERES	710 000 €	678 124 €	96%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	536 000 €	275 465 €	51%
68	DOTATIONS PROVISIONS	31 000 €	2 624 €	8%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 100 739 €		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 873 700 €	1 873 267 €	100%
TOTAL		57 687 365 €	55 124 331 €	97%

* Taux de réalisation hors compte 023

RECETTES		CREDITS 2023 (BP + DM)	CA 2023	TAUX DE REALISATION
013	ATTENUATION DE CHARGES	50 000 €	39 464 €	79%
70	PRODUIT DES SERVICES & DU DOMAINE	4 422 939 €	4 995 295 €	113%
73	IMPOTS ET TAXES	43 930 000 €	45 073 205 €	103%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 424 100 €	8 938 791 €	106%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	131 800 €	141 157 €	107%
76	PRODUITS FINANCIERS		86 €	so
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 300 €	168 428 €	2673%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	722 226 €	722 226 €	100%
TOTAL		57 687 365 €	60 078 652 €	104%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		CREDITS 2023 (BP + DM)	CA 2023	TAUX DE REALISATION
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	2 792 152 €		
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	2 005 000 €	1 993 625 €	99%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	285 000 €	241 273 €	85%
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	1 360 282 €	1 249 028 €	92%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 394 976 €	2 896 655 €	85%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 582 324 €	18 458 317 €	82%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 400 €	4 400 €	100%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 300 €	6 300 €	100%
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	722 226 €	722 226 €	100%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000 €	137 411 €	86%
TOTAL		33 312 661 €	25 709 235 €	84%

* Taux de réalisation hors compte 001

RECETTES		CREDITS 2023 (BP + DM)	CA 2023	TAUX DE REALISATION *
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 738 700 €	1 762 475 €	101%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	10 441 299 €	10 441 299 €	100%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 691 360 €	5 670 465 €	100%
16	EMPRUNTS	12 306 863 €	5 000 000 €	41%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €	15 000 €	so
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 100 739 €		
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 873 700 €	1 873 267 €	100%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000 €	137 411 €	86%
TOTAL		33 312 661 €	24 899 917 €	77%

* Taux de réalisation hors compte 021

Les taux de réalisation de la section d'investissement tiennent compte des restes à réaliser. En dépenses, ils se chiffrent à 6,4 M€, dont :

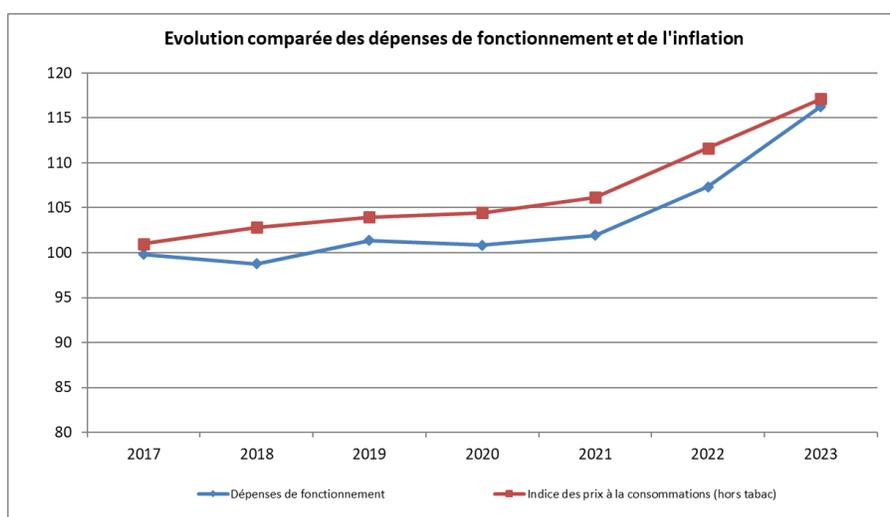
- *Travaux du Grand Stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 1,3 M€*
- *Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 1 M€*
- *Acquisition de matériel : 0,5 M€*
- *Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 0,3 M€*
- *Grand Peixotto-Margaut : 0,2 M€*

2. DANS UN CONTEXTE DIFFICILE, LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE RESTE PRESERVEE

D'un point de vue budgétaire, l'année 2023 aura été particulière à plus d'un titre, avec :

- La réouverture en août dernier du stade nautique Henri Deschamps ;
- Un soutien très nettement renforcé au secteur associatif et au centre communal d'action sociale ;
- La nouvelle revalorisation de la rémunération des agents ;
- L'inflation des prix des fournitures et prestations courantes (alimentation, matériel et outillage, petits travaux...) et la multiplication par près de 2 du prix de l'électricité et du gaz.

Jusqu'en 2022, la Ville de Talence avait ainsi réussi à contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à l'inflation. L'exercice 2023 étant marqué par une hausse de près de 10 % de ces dépenses (+4,1 M€), leur évolution se rapproche de celle de l'inflation pour être quasiment identique sur la période 2017-2023.

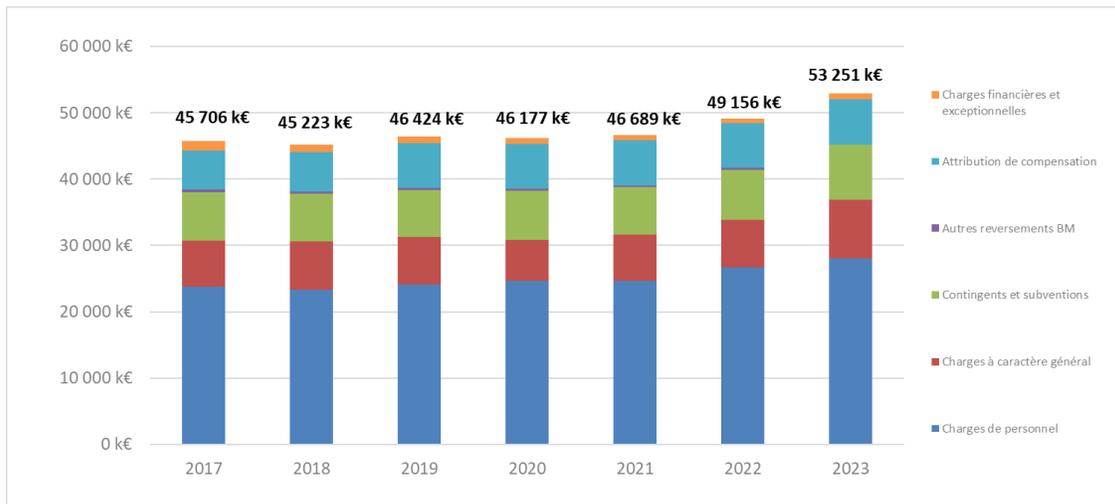


Sur l'exercice 2023, ce sont les charges à caractère général qui évoluent le plus significativement (+23,3 %, soit +1,7 M€), sous l'effet de la hausse du prix des fluides et de l'énergie (+1,0 M€), ainsi que de l'inflation des prix des produits de la vie courante (+0,15 M€ pour l'alimentation et +0,35 M€ pour différents contrats de prestation de service).

Les charges de personnel sont également en forte progression en 2023, passant de 26,65 M€ à 28,05 M€ (+5,3 % - les explications sont détaillées plus loin dans ce rapport). C'est le cas aussi des subventions versées au CCAS (+0,65 M€) et aux associations (+0,1 M€) que la Ville a souhaité soutenir dans ce contexte financier compliqué.

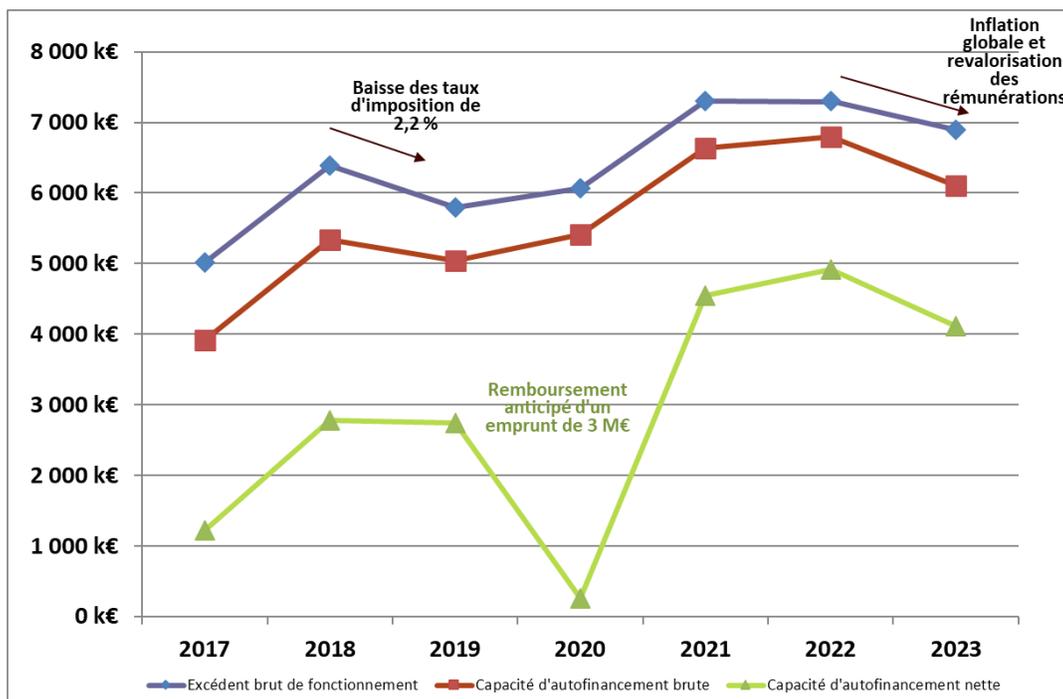
Enfin, pour la première fois depuis 2015, les frais financiers sont en augmentation (de 0,25 M€), résultat de la remontée des taux d'intérêts et des emprunts récemment souscrits pour financer les projets d'investissement.

Ainsi, au compte administratif 2023, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 53,3 M€ (contre 49,2 M€ au CA 2022).



Dans le même temps, les recettes de fonctionnement progressent (+6,1 %) à un rythme nettement inférieur. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+7,1 %) est en effet contrecarrée par la diminution du produit des droits de mutation à titre onéreux (baisse d'un tiers environ) et des versements de la caisse d'allocations familiales (-0,4 M€, désormais directement versés aux structures organisatrices).

Par conséquent, les soldes d'épargne de la Ville sont en baisse. L'épargne brute est en effet en diminution de 10 % pour s'établir à 6,1 M€ (contre 6,8 M€ en 2022).



Pour autant, la Ville de Talence continue d'investir. Suite au niveau record d'investissement réalisé en 2022 (18,8 M€), les dépenses d'équipement sont à nouveau importantes en 2023, se chiffrant à un peu plus de 16 M€.

Trois projets d'envergure ont notamment été finalisés :

- Réhabilitation du stade nautique ;
- Réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie ;
- Réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard / Construction du pôle administratif et sportif et d'un dojo.

D'autres sont en cours d'étude pour des travaux à venir à compter de 2024/2025 :

- Construction d'une salle de diffusion en centre-ville ;
- Réhabilitation du groupe scolaire Camus ;
- Réalisation du grand Peixotto-Margaut ;
- Réhabilitation du Château des Arts et construction de l'école de musique et de danse ;
- Création d'un planétarium ;
- Construction d'une nouvelle cuisine centrale.

Pour financer ces dépenses d'investissement, **la Ville peut compter sur des ressources propres d'un montant total d'un peu plus de 7 M€ :**

- L'épargne nette : 4,1 M€
- Les subventions versées par l'Etat ou d'autres collectivités dans le cadre des projets d'investissement : 1,4 M€ ;
- La récupération de la TVA : 1,5 M€ ;
- Le reversement par Bordeaux Métropole d'une partie de la taxe d'aménagement : 0,3 M€ ;
- Les cessions foncières : 0,2 M€.

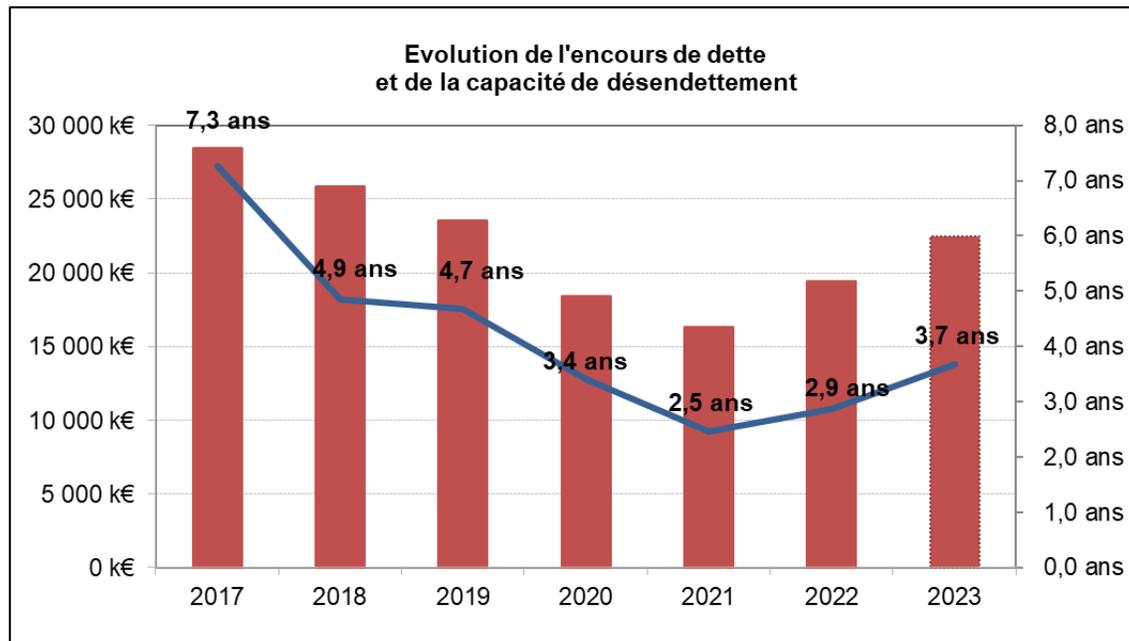
Néanmoins, au regard de l'importance des investissements réalisés, le besoin de financement est relativement conséquent (9,2 M€). Il est couvert par :

- La consommation d'une partie de la trésorerie : 4,2 M€ ;
- Un emprunt d'équilibre : 5 M€.

Cet emprunt de 5 M€ a été mobilisé au fur et à mesure des besoins constatés sur l'exercice 2023. Il s'agit d'un emprunt signé avec la Société Générale (décision municipale n°137 prise en mai 2023), à taux fixe (3,89 %) sur une durée de 20 ans, qui sera définitivement consolidé au plus tard en juin 2024. Sur le premier semestre 2024, la Ville utilise une partie de cet emprunt (1,7 M€) comme ligne de trésorerie.

Dans le cadre de la signature de ce nouvel emprunt, la Ville de Talence en a profité pour renégocier un autre prêt qu'elle détient auprès de la Société Générale. L'objectif de cette opération a été de sécuriser le plus tôt possible ce produit à taux variable et de le passer à taux fixe (3,85 %) à compter d'avril 2025 (au lieu d'avril 2028 dans le contrat initial).

L'encours de dette est ainsi en légère hausse en 2023 et passe de 19,5 M€ au 31/12/2022 à 22,5 M€ au 31/12/2023 :



Entre la baisse des soldes d'épargne et l'augmentation de l'encours de dette, la capacité de désendettement est aussi en légère augmentation, de 2,9 ans à 3,7 ans. Pour rappel, elle était de 12,7 ans en 2014 et la moyenne nationale des villes de même strate s'établit en 2022 à 5,2 ans.

Dans un contexte financier extrêmement tendu, la Ville de Talence continue ainsi d'afficher une situation financière tout à fait saine et dispose des marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de son programme d'investissement.

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DES EQUILIBRES PRESERVES MALGRE L'INFLATION

3.1 Une croissance importante des dépenses de fonctionnement tirée par l'inflation et les revalorisations successives des rémunérations

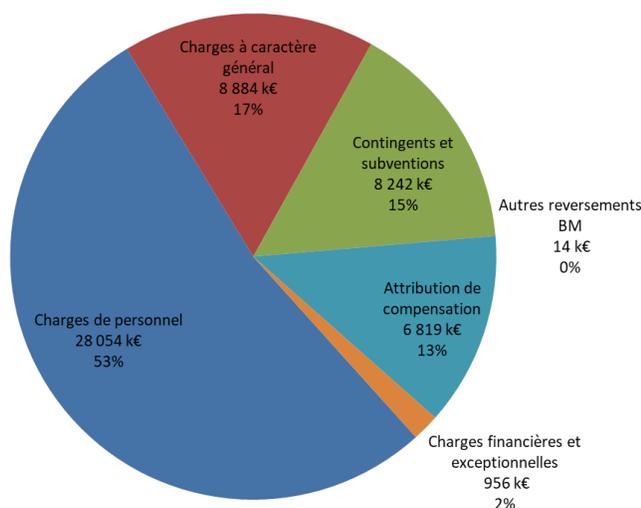
Entre la forte augmentation des prix (inflation moyenne annuelle de 4,9 % en France) et la revalorisation des rémunérations du personnel (hausse de 3,5 % et 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et 1^{er} juillet 2023), les dépenses de fonctionnement de la Ville de Talence progressent de manière importante entre les exercices 2022 et 2023 (+8,3 %, contre +2,6 % en moyenne par an depuis 2017¹).

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent ainsi à 53 251 k€ (contre 49 156 k€ en 2022).

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Charges de personnel	23 796	23 350	24 091	24 643	24 687	26 648	28 054	2,8%	5,3%
Charges à caractère général	6 920	7 202	7 146	6 225	6 916	7 203	8 884	4,3%	23,3%
Autres charges de gestion courante	7 313	7 273	7 164	7 356	7 151	7 530	8 242	2,0%	9,5%
Prélèvement FPIC	419	345	320	321	316	300	296	-5,6%	-1,3%
Attribution de compensation	5 889	5 897	6 737	6 724	6 751	6 779	6 819	2,5%	0,6%
Reversement FPS	0	0	140	76	0	0	0	so	so
Total des charges courantes	44 337	44 068	45 598	45 346	45 821	48 459	52 295	2,8%	7,9%
Charges financières	676	602	554	526	477	431	678	0,1%	57,2%
Charges exceptionnelles et dotation aux amortissements	693	553	272	304	391	265	278	-14,1%	4,9%
Total des dépenses de fonct.	45 706	45 223	46 424	46 177	46 689	49 156	53 251	2,6%	8,3%

Globalement, la composition des dépenses de fonctionnement (par nature) reste à peu près la même que sur les dernières années, même si la hausse sensible de la facture énergétique tend à faire augmenter la part des charges à caractère général (17 % en 2023, contre 15 % en 2022) :

Composition des dépenses de fonctionnement (2023)



¹ Sauf précision contraire, tous les taux d'évolution indiqués dans ce rapport entre 2017 et 2023 sont des taux de croissance annuels moyens.

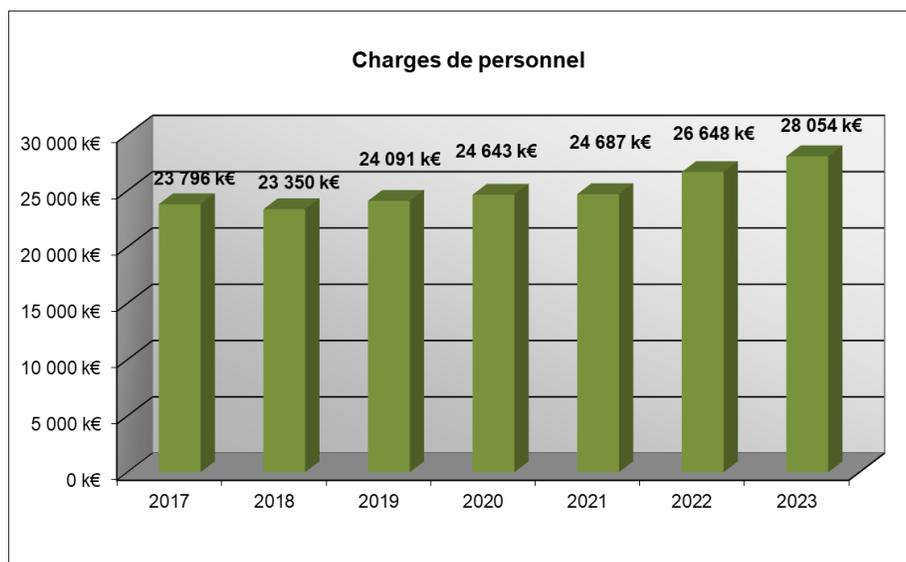
Chapitre 012 – Charges de personnel

Depuis 2017, l'évolution des charges de personnel est restée globalement maîtrisée jusqu'en 2021 (+0,9 % en moyenne par an). Il importe de rappeler que sur cette période, la Ville a tout de même repris en régie certaines activités (centres de loisirs) ou créé de nouveaux services de proximité (comme Allo Talence et la médiation).

Leur augmentation est en revanche beaucoup plus conséquente en 2022 (+7,9 %, soit +2,0 M€), en raison notamment :

- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au 1^{er} février 2022 : +0,35 M€ ;
- De la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 : +0,5 M€ ;
- Du versement de la prime inflation : +0,1 M€ ;
- De la revalorisation du SMIC et des grilles de catégorie C : +0,3 M€

En 2023, les charges de personnel sont en hausse de 5,3 % et atteignent un peu plus de 28 M€. On explique essentiellement cette évolution par l'application des mesures salariales (dont la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 de 1,5 % du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires et l'augmentation du SMIC).



En dehors de ces facteurs collectifs de hausse des rémunérations, la masse salariale croît aussi avec :

- Les évolutions de carrières individuelles (prise d'un échelon, promotion dans le cadre de la CAP ou suite à la réussite d'un concours ou examen) ;
- Les recrutements réalisés, le nombre d'agents présents au 31/12 dans la collectivité passant de 762 en 2022 à 796 en 2023.

Tableau des effectifs :

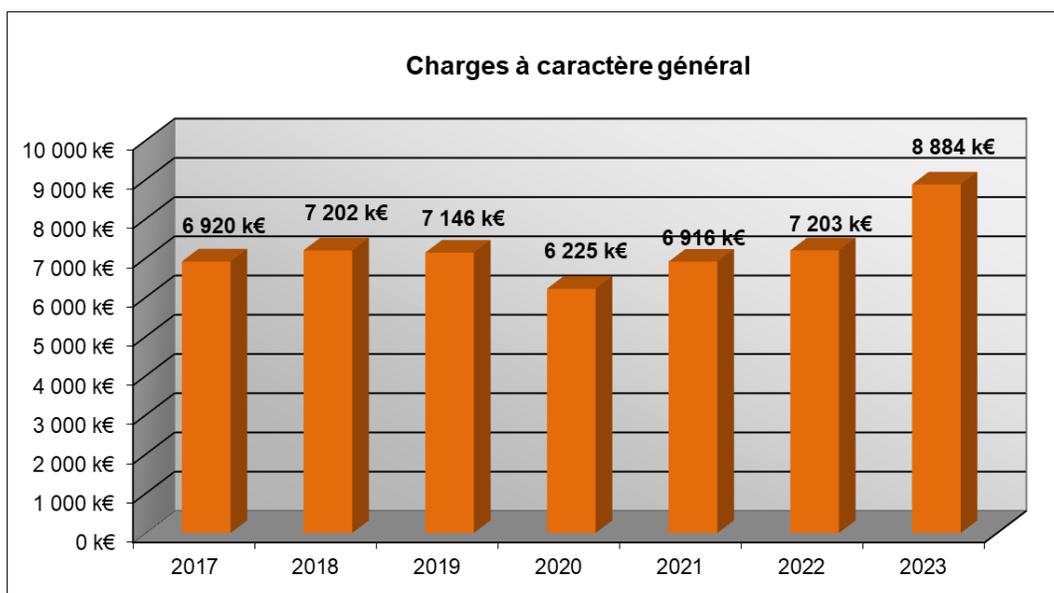
EFFECTIFS AU 31/12	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TITULAIRES	511	508	509	505	510	501	505
CONTRACTUELS	207	218	237	256	224	261	291
TOTAL	718	726	746	761	734	762	796

Outre la réouverture en août dernier du stade nautique (recrutement de maîtres-nageurs, de personnel technique, d'entretien et d'accueil...), la municipalité a aussi renforcé ses effectifs dans certains secteurs jugés comme prioritaires :

- La sécurité et tranquillité publique avec des créations de poste au sein de la police municipale et de la surveillance de la voie publique ;
- L'accueil et l'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire ;
- L'entretien et la maintenance de nos bâtiments communaux, notamment pour accentuer notre expertise en matière de sobriété énergétique.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Concernant les charges à caractère général, l'année 2023 marquera un tournant. Tandis que leur évolution était restée jusque-là très maîtrisée (+0,8 % par an en moyenne entre 2017 et 2022), l'inflation des prix et notamment ceux du gaz et de l'électricité aura eu pour conséquence une augmentation très significative de ces charges (+23,3 %). Elles s'élèvent au compte administratif 2023 à 8 884 k€ (contre 7 203 k€ au CA 2022).

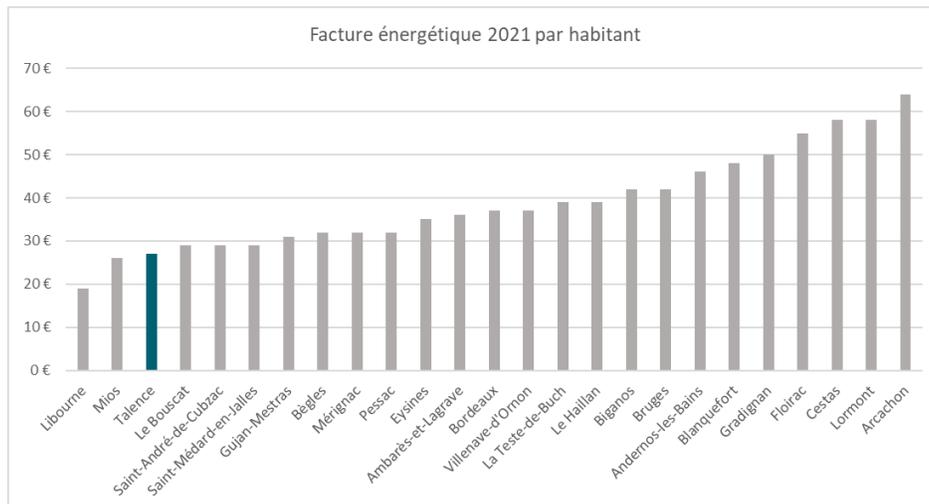


La facture énergétique occupe une place prépondérante dans l'évolution des charges à caractère général sur les dernières années.

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Fluides et chauffage	1 738	1 764	1 769	1 455	1 784	1 602	2 568	6,7%	60,3%
Carburants	126	157	137	112	123	164	209	8,8%	27,4%
Alimentation	852	847	921	651	863	935	1 093	4,2%	17,0%
Autres achats	610	706	755	798	957	889	1 020	8,9%	14,7%
Entretien, réparation et maintenance	1 578	1 736	1 686	1 854	1 585	1 591	1 942	3,5%	22,1%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	388	426	214	68	110	216	162	-13,5%	-24,6%
Achats de prestations de services	385	297	396	284	359	661	570	6,7%	-13,8%
Assurances	149	150	120	128	319	149	162	1,5%	8,6%
Affranchissement et télécommunications	264	274	231	131	113	124	100	-14,9%	-19,2%
Impôts et taxes	249	266	243	200	253	253	306	3,5%	20,7%
Formation et déplacement personnel	66	66	76	97	86	86	125	11,2%	45,6%
Insertions, catalogues et imprimés	146	177	202	170	175	236	216	6,7%	-8,1%
Transport	123	117	127	81	73	127	127	0,6%	0,1%
Réceptions	28	48	46	22	11	8	24	-2,8%	210,2%
Autres charges générales	218	169	223	176	106	163	259	2,9%	59,3%
Total des charges à caractère général	6 920	7 202	7 146	6 225	6 916	7 203	8 884	4,3%	23,3%

L'année 2020 avait été très particulière (crise sanitaire entraînant confinements et restrictions diverses). La Ville avait ainsi réalisé des économies, notamment sur cette facture énergétique et l'achat de denrées alimentaires.

En 2021, le niveau des charges à caractère général était revenu à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019, quoique légèrement en dessous, la Ville de Talence ayant fait entre temps des économies avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public et la fermeture en septembre pour travaux du stade nautique. Sur cette question de la facture énergétique (comprise entre 1,5 M€ et 1,7 M€ par an à l'époque), la Ville de Talence faisait d'ailleurs office de bonne élève, puisqu'elle était la troisième commune la moins dépensière en 2021² (par habitant) des 25 communes de Gironde les plus peuplées.



² A noter que sur l'année 2021, le stade nautique Henri Deschamps a fermé début septembre. S'il était resté ouvert toute l'année, le chiffre indiqué pour Talence (27 €/hab.) aurait été un peu plus élevé, de 2 ou 3 €.

Sur l'année 2022, les charges à caractère général ont augmenté de 4,1 %, avec les premiers effets de l'inflation (+5,2 %). Certaines dépenses étaient déjà ainsi en progression :

- Carburants : +33,3 %
- Alimentation : +8,3 %
- Frais d'affranchissement : +10,0 %
- Publication : +34,5 %

A l'inverse, les dépenses liées à l'énergie (hors carburants) étaient en baisse de 10,2 % en 2022, avec la fermeture du stade nautique, mais surtout les économies réalisées (sur une année pleine) avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public.

C'est donc uniquement sur l'exercice 2023 que la Ville de Talence aura subi une hausse significative de ses dépenses énergétiques (doublement des prix du gaz et de l'électricité et réouverture du stade nautique), de l'ordre de 1 M€, avec comme conséquence l'augmentation de 23,3 % des charges à caractère général.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Sous l'effet de la nouvelle augmentation des subventions versées au centre communal d'action sociale (+16,0 %³) et aux associations (+3,9 %), les autres charges de gestion courante sont en hausse de 9,5 % entre 2022 et 2023, pour s'établir à 8 242 k€ au compte administratif 2023 (contre 7 530 k€ en 2022).

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Indemnités, frais de mission et de formations des élus	463	484	487	475	470	505	485	0,8%	-4,1%
Subvention CCAS	4 000	3 850	3 850	3 850	3 850	4 050	4 700	2,7%	16,0%
Subventions versées aux associations	2 378	2 446	2 364	2 447	2 208	2 324	2 413	0,2%	3,9%
Subventions aux écoles privées	304	293	277	396	418	429	459	7,1%	7,0%
Reversement au CCAS (concessions)	17	17	17	17	0	18	7	-13,5%	-60,5%
Autres charges de gestion courante	152	184	169	170	205	204	178	2,7%	-12,5%
Total des autres charges de gestion courante	7 313	7 273	7 164	7 356	7 151	7 530	8 242	2,0%	9,5%

Sont également comprises au sein de ce chapitre les participations versées par la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées (459 k€, dont une partie était encore remboursée par l'Etat en 2023), les indemnités versées aux élus (485 k€), les participations à la Mission Locale (66 k€) et au PLIE (46 k€).

³ Conformément à la délibération prise le 13 novembre 2023.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre de dépenses comptabilise les reversements opérés par la Ville de Talence à Bordeaux Métropole. **Au total, ces derniers s'élèvent en 2023 à 7 115 k€ (contre 7 079 k€ en 2022).**

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Attribution de compensation	5 889	5 897	6 737	6 724	6 751	6 779	6 819	2,5%	0,6%
Prélèvement FPIC	419	345	320	321	316	300	296	-5,6%	-1,3%
Reversement FPS	0	0	140	76	0	0	0	so	so
Total des atténuations de charges	6 308	6 242	7 197	7 122	7 067	7 079	7 115	2,0%	0,5%

Avec la mutualisation du service informatique au 1^{er} janvier 2019, l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole avait fortement augmenté entre 2018 et 2019 (+840 k€). Depuis, ce montant est réévalué chaque année en fonction des demandes de la commune. Ce sont les révisions de niveau de service. Sur l'exercice 2023, l'attribution de compensation versée à BM est ainsi en augmentation (+40 k€) pour atteindre 6 819 k€.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est en très légère diminution, de 300 k€ à 296 k€.

Chapitre 66 – Charges financières

Depuis quelques années, la Ville de Talence s'est très largement désendettée. Entre 2014 et la fin de l'année 2023, l'encours de dette a été divisé d'un tiers, passant de 34,5 M€ au 31/12/2014 à 22,5 M€ au 31/12/2021.

En conséquence, les frais financiers payés par la Ville de Talence à nos différents partenaires bancaires sont moins élevés qu'à une époque. Ils s'établissent en 2023 à 678 k€, contre 1 019 k€ en 2015.

Toutefois, en lien avec la remontée des taux d'intérêts et les derniers emprunts souscrits (5 M€ auprès de la Banque Postale en fin d'année 2022 et 5 M€ auprès de la Société Générale tout au long de l'année 2023), les frais financiers supportés par la Ville sont en hausse entre 2022 et 2023 et passent de 431 k€ à 678 k€, revenant à un niveau comparable à celui de 2017.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées de la subvention au budget annexe de la régie des transports (220 k€), dont le montant est en progression entre 2022 et 2023 (sous l'effet de l'amortissement d'un véhicule récemment acheté et de la hausse des charges des personnels mis à disposition de ce service).

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Subvention SPIC La Médoquine	288	263	0	0	0	0	0	-100,0%	so
Subvention régie des transport	215	231	216	207	191	194	220	0,4%	13,3%
Autres charges exceptionnelles	49	59	56	97	186	67	55	1,9%	-17,4%
Total des charges exceptionnelles	553	553	272	304	378	261	275	-11,0%	5,5%

A noter que les autres charges exceptionnelles étaient particulièrement importantes en 2021, avec le remboursement des activités culturelles et sportives décidé par le conseil municipal pour l'ensemble de la saison 2020/2021 (dans le cadre de la crise sanitaire).

3.2 Sous les effets de l'inflation, la dynamique des recettes de fonctionnement continue à rester favorable

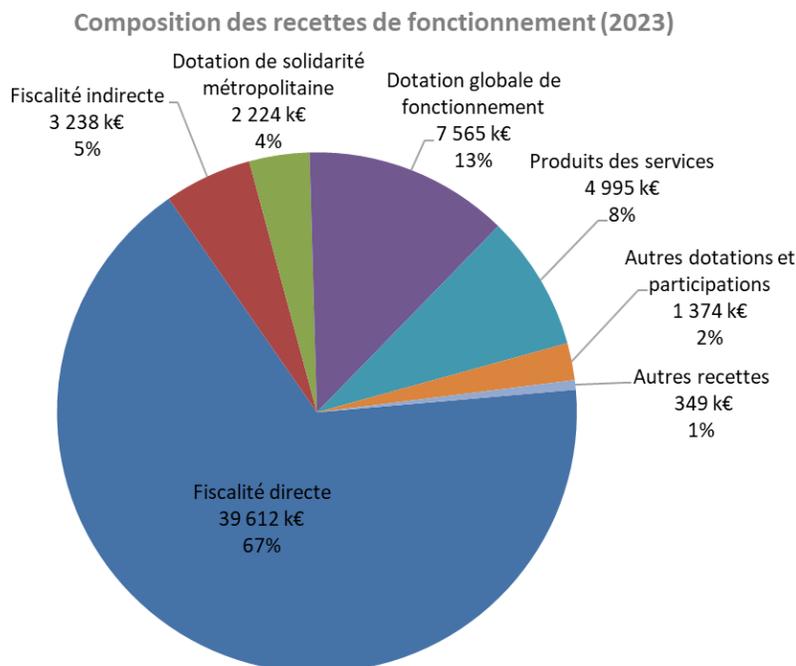
En 2020, en pleine crise sanitaire (et notamment avec le premier confinement), les recettes de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) avaient stagné (+0,2 %). Elles étaient de nouveau en hausse (+3,4 %) en 2021. En 2022, sous l'effet notamment de la croissance des produits fiscaux, les recettes de fonctionnement étaient en progression de 4,9 %.

Sur l'exercice 2023, les recettes de fonctionnement sont en augmentation (+6,1 %), une nouvelle fois grâce à l'évolution des ressources fiscales. A noter également la progression de 1,4 % de la dotation globale de fonctionnement, croissance que cette recette n'avait plus connue depuis 2012.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au compte administratif 2023 à 59 356 k€ (contre 55 958 k€ en 2022).

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Fiscalité directe	29 439	30 377	31 170	32 164	34 502	35 857	39 612	5,1%	10,5%
Fiscalité indirecte	3 359	3 415	2 961	3 163	3 506	3 875	3 238	-0,6%	-16,5%
dont DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 569	2 515	2 292	2 517	2 821	3 093	2 249	-2,2%	-27,3%
dont taxe sur l'électricité	616	661	643	629	663	682	902	6,6%	32,3%
dont droits de place et stationnement	174	192	24	16	20	8	11	-36,8%	33,8%
Dotation globale de fonctionnement	7 646	7 659	7 602	7 480	7 407	7 461	7 565	-0,2%	1,4%
Autres dotations et participations	2 528	2 560	2 713	2 424	1 466	1 712	1 374	-9,7%	-19,8%
dont compensations fiscales	1 063	1 060	1 101	1 146	146	210	190	-24,9%	-9,5%
dont autres dotations d'Etat	136	213	38	90	8	16	15	-30,4%	-1,5%
dont participations et autres subventions	1 319	1 267	1 554	1 168	1 291	1 461	1 137	-2,5%	-22,2%
Produits des services	4 284	4 264	4 752	3 974	4 050	4 546	4 995	2,6%	9,9%
Autres produits courants	152	227	166	169	162	263	181	2,9%	-31,3%
Dotation de solidarité métropolitaine	1 949	1 954	2 029	2 038	2 035	2 048	2 224	2,2%	8,6%
Total des recettes courantes	49 358	50 457	51 395	51 413	53 129	55 762	59 188	3,1%	6,1%
Produits exceptionnels (hors cessions)	260	101	72	172	198	196	168	-7,0%	-13,9%
Produits financiers	0	9,5%	14,5%						
Total des recettes de fonctionnement	49 618	50 558	51 467	51 586	53 327	55 958	59 356	3,0%	6,1%

Seule recette de fonctionnement qui connaît depuis quelques années une progression significative, le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières prend une part de plus en plus importante pour dépasser désormais les deux tiers de ces recettes de fonctionnement :



Chapitre 73 – Impôts et taxes

Entre 2022 et 2023, les ressources fiscales (directes et indirectes) augmentent de 7,9 %, passant de 41 780 k€ à 45 073 k€.

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Taxes foncières et d'habitation	29 439	30 377	31 170	32 164	34 502	35 857	39 612	5,1%	10,5%
Dotations de solidarité métropolitaine	1 949	1 954	2 029	2 038	2 035	2 048	2 224	2,2%	8,6%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 569	2 515	2 292	2 517	2 821	3 093	2 249	-2,2%	-27,3%
Taxe sur l'électricité	616	661	643	629	663	682	902	6,6%	32,3%
Droits de place et stationnement	174	192	24	16	20	8	11	-36,8%	33,8%
Autres ressources fiscales	0	47	2	1	2	92	76	so	-17,7%
Total des ressources fiscales	34 748	35 746	36 161	37 365	40 043	41 780	45 073	4,4%	7,9%

Néanmoins pour la première fois sur les dernières années, leurs évolutions sont tout à fait contraires, avec :

- D'une part, les progressions importantes du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières (+10,5 %), de la dotation de solidarité métropolitaine (+8,6 %) et de la taxe sur l'électricité (+32,3 %) ;
- D'autre part, la diminution des droits de mutation à titre onéreux (-27,3 %).

D'un montant de 39 612 k€, le produit des impôts directs constitue une très large part (et de plus en plus importante) de ces ressources. Tandis que la pression fiscale est à nouveau restée stable, **la Ville de Talence a tout de même vu son produit augmenter de 10,5 %**, résultat de la variation des bases d'imposition (dont la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 7,1 %).

	2022			2023		
	Bases définitives			Bases définitives		
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation*	3 554 468	23,03%	818 594	8 076 612	23,03%	1 860 044
Taxe foncière PB	53 058 654	49,69%	26 364 845	57 217 307	49,69%	28 431 280
Taxe foncière PNB	90 478	56,70%	51 301	102 754	56,70%	58 262
Rôles supplémentaires			130 870			169 251
Versement coefficient correcteur			8 542 937			9 188 385
Lissage			-51 096			-95 330
TOTAL			35 857 451			39 611 891

* Reste à compter de 2021 la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (non supprimée)

Il importe d'indiquer que les bases de taxe d'habitation pour 2023 présentent a priori des erreurs (de l'ordre de 50 à 100 % - variations issues d'erreurs de taxation liées aux défaillances de déclaration des propriétaires et l'absence de mise à jour des adresses de taxation des occupants). Le produit perçu en 2023 par les collectivités ne sera pas corrigé (en revanche, les contribuables taxés à tort seront remboursés par l'Etat). Précision importante : les bases d'imposition pour 2024 reviendront à un niveau plus comparable à celui de l'année 2022.

Suivant une tendance comparable, la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) évolue de 8,6 % en 2023, passant de 2 048 k€ à 2 224 k€. Son montant est indexé sur l'évolution entre 2022 et 2023 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le produit de la taxe sur l'électricité est également en hausse (+32,3 %) entre 2022 et 2023, sous l'effet de la forte augmentation des prix. Il s'établit au CA 2023 à 902 k€ (contre 682 k€ en 2022).

Après trois années de croissance significative, **les droits de mutation à titre onéreux sont en baisse en 2023 (-27,3 %) et s'établissent à 2 249 k€ (contre 3 093 k€ en 2022).** Cette chute est directement liée à la dynamique en berne observée depuis quelques mois sur le marché immobilier. D'ailleurs, la Ville, parfaitement consciente du caractère volatile de cette recette, n'avait jamais considéré comme un acquis les niveaux enregistrés sur les exercices 2021 ou 2022. Il est même anticipé une nouvelle baisse pour l'exercice 2024.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes enregistrées au sein de ce chapitre sont en baisse de 2,6 % entre les comptes administratifs 2022 et 2023, en raison d'un changement dans les modalités de versement des participations liées au contrat enfance jeunesse par la caisse d'allocations familiales (CAF).

Les dotations et participations passent ainsi de 9 173 k€ à 8 939 k€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 876	4 861	4 781	4 632	4 539	4 563	4 628	-0,9%	1,4%
Dotation de solidarité urbaine	2 212	2 295	2 368	2 441	2 501	2 568	2 640	3,0%	2,8%
Dotation nationale de péréquation	559	503	453	408	367	330	297	-10,0%	-10,0%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1 210	1 165	1 503	969	1 202	1 241	862	-5,5%	-30,5%
Compensations fiscales	1 063	1 060	1 101	1 146	146	210	190	-24,9%	-9,5%
Autres dotations et participations	256	336	109	310	118	261	322	3,9%	23,3%
Total des dotations et participations	10 175	10 219	10 316	9 905	8 873	9 173	8 939	-2,1%	-2,6%

A compter de 2023, les participations de la CAF liées au contrat enfance jeunesse sont en effet directement versées aux structures (CCAS et associations), expliquant la baisse des « participations autres organismes » de 1 241 k€ à 862 k€.

La dotation globale de fonctionnement, composée de la part forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation, **est en augmentation, de 7 461 k€ à 7 565 k€**. La Ville bénéficie en effet d'une évolution démographique favorable (la population DGF passant de 45 620 à 46 195 habitants) et de la hausse de l'enveloppe nationale de la dotation de solidarité urbaine.

Chapitre 70 – Produit des services

Après deux années de crise sanitaire, les produits des services étaient de nouveau en hausse en 2022 (+12,2 %), pour atteindre 4 546 k€. **Cette dynamique se poursuit en 2023, notamment avec la réouverture en août du stade nautique (après deux ans de travaux de réhabilitation). Ils s'établissent au compte administratif à 4 995 k€.**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Redevances d'occupation du domaine public	303	613	202	279	192	569	369	3,4%	-35,1%
Redevances services culturels	256	282	287	191	121	287	292	2,2%	1,7%
Redevances services sportifs	611	784	670	251	140	63	411	-6,4%	549,0%
Redevances services périscolaires	1 258	1 268	1 552	1 171	1 709	1 799	1 972	7,8%	9,6%
Reversement Métropole compétence propreté	933	936	936	858	1 014	936	936	0,1%	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	652	133	392	376	387	334	384	-8,4%	15,0%
Autres produits	272	249	714	847	487	557	630	15,0%	13,2%
Total des produits des services	4 284	4 264	4 752	3 974	4 050	4 546	4 995	2,6%	9,9%

3.3 Une section de fonctionnement dont les équilibres restent préservés

Sous l'effet de la forte augmentation des prix de l'énergie, les dépenses de fonctionnement progressent de manière plus importante que les recettes. Ainsi, pour la première fois depuis 2019, **les soldes d'épargne de la Ville sont en baisse entre 2022 et 2023 (-10,2 % pour l'épargne brute).**

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 17/23	Evo. 22/23
Produits courants	49 358	50 457	51 395	51 413	53 129	55 762	59 188	3,1%	6,1%
Charges courantes	44 337	44 068	45 598	45 346	45 821	48 459	52 295	2,8%	7,9%
Excédent brut de fonctionnement	5 021	6 390	5 797	6 067	7 308	7 303	6 893	5,4%	-5,6%
Produits exceptionnels (hors cessions)	260	101	72	172	198	196	168		
Charges exceptionnelles	693	553	272	304	391	265	278		
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>-434</i>	<i>-452</i>	<i>-199</i>	<i>-132</i>	<i>-193</i>	<i>-69</i>	<i>-110</i>		
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0		
Intérêts de la dette	676	602	554	526	477	431	678		
<i>Résultat financier</i>	<i>-675</i>	<i>-602</i>	<i>-554</i>	<i>-526</i>	<i>-477</i>	<i>-431</i>	<i>-678</i>		
Capacité d'autofinancement brute	3 912	5 335	5 043	5 409	6 638	6 802	6 105	7,7%	-10,2%
Remboursement du capital des emprunts	2 685	2 550	2 305	5 148	2 085	1 890	1 994		
Capacité d'autofinancement nette	1 227	2 785	2 738	261	4 553	4 912	4 112	22,3%	-16,3%

Après remboursement du capital des emprunts, la Ville de Talence dégage une épargne nette de 4 112 k€ en 2023 (contre 4 912 k€ en 2022), qu'elle peut affecter au financement de ses dépenses d'investissement.

Ce niveau d'épargne permet à la Ville de préserver ses marges de manœuvre, de conserver une capacité d'investissement relativement importante tout en limitant le recours à l'emprunt.

4. UN NIVEAU DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENCORE ELEVE

4.1 Les dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses d'investissement de la Ville de Talence avaient atteint un niveau particulièrement élevé (20 688 k€). Elles s'élèvent sur l'exercice 2023 à 18 414 k€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement (16 420 k€) ;
- Le remboursement du capital de la dette (1 994 k€).

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions d'équipement versées	387	352	622	630	652	2 156	739
Immobilisations corporelles	1 901	3 384	2 036	773	1 372	759	2 424
dont acquisitions foncières	1 031	2 400	451	0	715	78	78
dont acquisitions de matériel et mobilier	870	984	1 585	773	657	681	2 347
Immobilisations en cours	2 087	2 786	4 425	6 572	9 505	15 755	13 246
Remboursement du capital de la dette	2 685	2 550	2 305	5 148	2 085	1 890	1 994
Dépôts et cautionnements reçus	0	1	0	0	0	0	0
Prêts	43	0	0	65	0	0	4
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	56	127	6
Total des dépenses réelles d'investissement	7 103	9 073	9 387	13 189	13 669	20 688	18 414

Les dépenses d'équipement sont donc pour la deuxième année consécutive supérieures à 15 M€, avec trois projets d'envergure qui ont été finalisés :

- La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 7 825 k€
- L'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie : 1 872 k€
- La participation aux travaux du stade Pierre Paul Bernard, du pôle administratif et sportif et du dojo : les paiements interviendront sur l'exercice 2024

D'autres projets importants sont en phase de conception (études), dont :

- Le Grand Peixotto-Margaut : 178 k€
- Le Château des Arts : 241 k€
- La salle de diffusion : 22 k€
- Le planétarium : prochain paiement en 2024
- Le groupe scolaire Camus : 49 k€
- La nouvelle cuisine centrale : 45 k€

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Quartier de Thouars	118	14	846	50		78		1 106
Stade nautique Henri Deschamps	18	39	176	1 225	3 144	9 601	7 825	22 028
Groupe scolaire Lapie		3	37	435	2 400	2 946	1 872	7 694
Padels et couverture terrain de tennis			23	142	735			900
Maison des nouvelles solidarités			62	371	1 147	496	6	2 081
Ensemble du parc d'éclairage public (passage en LED)				2 041	209			2 250
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo						1 888		1 888
Grand Peixotto-Margaut		26			32	38	178	273
Château des Arts - Acquisition		2 400						2 400
Château des Arts			268	124		72	241	704
Salle de diffusion						22	22	44
Planétarium						22		22
Groupe scolaire Camus						32	49	81
Nouvelle cuisine centrale							45	45
Pôle d'animation Crespy							19	19
Skate-park évolutif					1	83	306	390

A noter aussi :

- L'acquisition foncière quartier Curie : 1 026 k€
- L'installation de nouvelles aires de jeux : 100 k€
- Divers travaux de voirie, d'éclairage public et sur les espaces verts : 362 k€
- Des travaux d'aménagement du cimetière : 89 k€
- Des travaux d'entretien sur les équipements sportifs et culturels : 199 k€
- Des travaux d'entretien sur les établissements scolaires : 454 k€
- L'acquisition de matériel divers : 1 107 k€
- Les reversements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique : 703 k€

4.2 Les recettes d'investissement

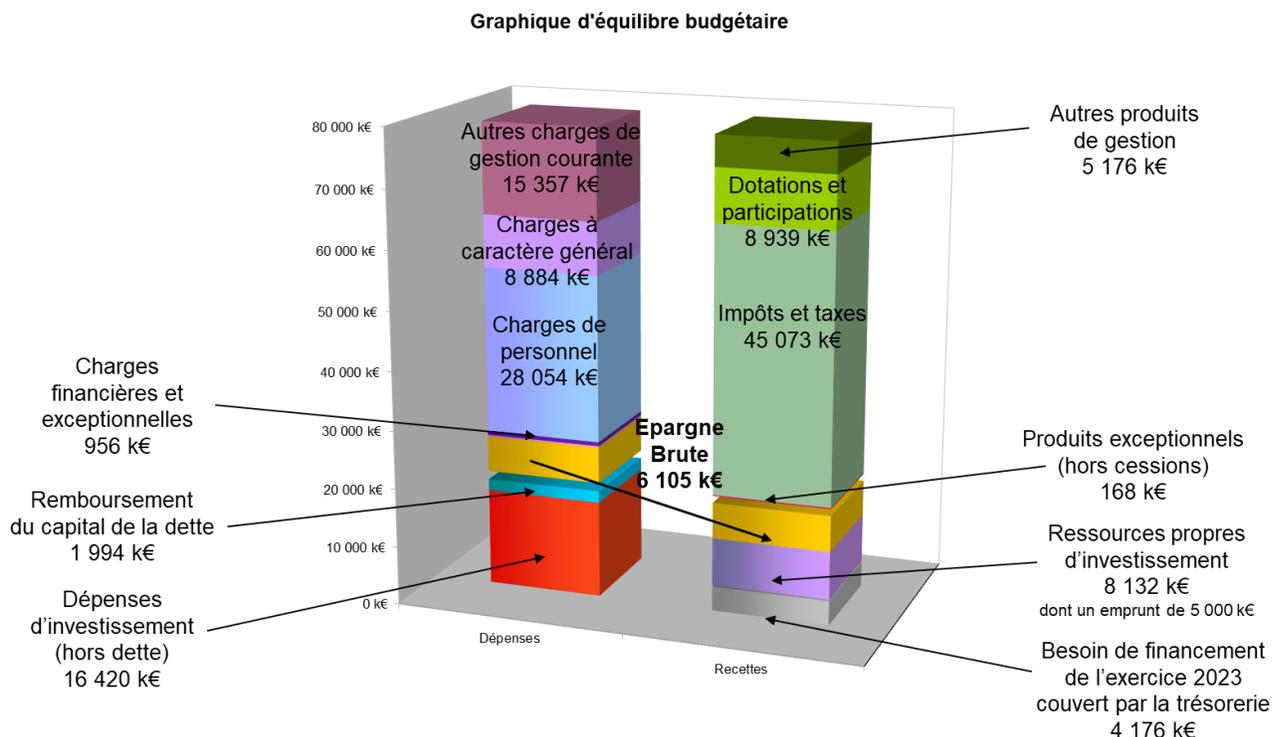
Pour assurer le financement de ces dépenses, la Ville de Talence peut compter en 2023 sur une épargne nette qui reste relativement importante (4 112 k€) à laquelle viennent s'ajouter des ressources propres d'investissement (3 132 k€) et un emprunt (5 000 k€).

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent ainsi à 8 132 k€ :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions d'investissement	463	270	141	393	2 678	1 105	1 354
Emprunts	0	0	0	0	0	5 000	5 000
FCTVA et taxe d'aménagement	707	962	981	1 203	1 520	1 665	1 762
Cessions d'immobilisations	5 604	390	10 150	41	95	720	0
Remboursement d'avance sur prêts	25	0	0	43	0	0	15
Autres recettes d'investissement	0	0	0	0	70	27	0
Total des recettes réelles d'investissement	6 800	1 622	11 272	1 679	4 364	8 517	8 132

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élevant à 16 420 k€ et étant ainsi supérieures aux recettes, la Ville utilise une partie de sa trésorerie (-4 176 k€). **Le résultat de clôture passe ainsi de 7 649 k€ à 3 473 k€.**

5. SYNTHÈSE ET CONCLUSION



EN CONCLUSION :

Dans un contexte difficile (en raison de l'inflation notamment), la situation financière de la collectivité reste préservée, avec des soldes d'épargne quasiment maintenus et un ratio de désendettement de 3,7 ans.

La Ville a ainsi la capacité de poursuivre ses investissements. L'exercice 2023 a vu la concrétisation de trois projets d'envergure :

- La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps
- L'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie
- La participation aux travaux du stade Pierre Paul Bernard, du pôle administratif et sportif et du dojo

A noter également que la Ville a profité des dernières négociations avec les établissements bancaires pour assainir sa dette. Cette gestion rigoureuse, visant à maintenir les équilibres de la section de fonctionnement et à conserver un endettement soutenable, permet aujourd'hui à la Ville de porter un ambitieux programme d'investissement sans pour autant augmenter les taux d'imposition.